

REGLEMENT INTERIEUR
DE LA MEDIATHEQUE THEOPHILE ROUSSEL
DE SAINT CHELY D'APCHER

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2019-83 du 08/10/2019

Le Maire arrête ce qui suit :

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de la médiathèque Théophile Roussel en précisant les droits et obligations de chaque utilisateur et de rappeler que le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion.

Il annule et remplace toutes les dispositions antérieures.

I - Dispositions générales

Art. 1. La médiathèque Théophile Roussel est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité de tous.

Art. 2. En dehors de ses locaux, elle développe des services spécifiques gratuits : prêts, animations et manifestations culturelles en lien avec son activité.

Art. 3. L'accès à la médiathèque est ouvert à tous. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi :	14h - 17h
Mardi :	10h - 12h et 13h30 - 17h30
Mercredi :	10h - 12h et 13h30 - 17h30
Jeudi :	10h - 12h et 13h30 - 17h30
Vendredi :	10h - 12h et 13h - 17h
Samedi :	10h - 12h

Art. 4. La consultation des documents sur place est libre et gratuite.

Art. 5. Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la médiathèque.

II - Inscriptions

Art. 6. Pour l'emprunt de documents (livres, CD, DVD...) et de jeux, l'utilisateur doit remplir le formulaire d'inscription. Il reçoit alors une carte personnelle de lecteur. Le prêt de cette carte est interdit. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé. L'adhésion est valable 1 an.

Art. 7. Pour l'utilisation des ordinateurs mis à disposition à la médiathèque, l'utilisateur doit s'inscrire. Cette inscription gratuite est indépendante de celle permettant l'emprunt d'ouvrages à la médiathèque. L'adhésion est valable 1 an.

III - Prêt

Art. 8. Le prêt à domicile n'est admis qu'aux usagers inscrits, à jour de leur cotisation. Cette cotisation forfaitaire annuelle fixée par délibération du Conseil municipal n°2005-128 du 27/07/2005 complétée par la délibération n°2015-136 du 16/12/2015 n'est en aucun cas remboursable. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Art. 9. La majeure partie des documents de la médiathèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place (journaux locaux).

Art. 10. L'utilisateur à jour de son abonnement peut emprunter 5 livres, 5 magazines, 3 livres audio, 3 CD pour une durée de 3 semaines maximum et 1 jeu pour une durée de 1 semaine maximum. A partir de 16 ans, il peut également emprunter 5 DVD pour une durée de 1 semaine maximum.

Art. 11. Les groupes (écoles, associations ...) peuvent emprunter 99 livres pour une durée de 3 mois maximum.

Art. 12. Les DVD ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou visionnements à caractère individuel ou familial. La reproduction de ces enregistrements est formellement interdite. L'audition publique en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical ÉREEM SDRM. La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Art. 13. Les usagers peuvent réserver des documents déjà empruntés. Une fois prévenu par courrier ou courriel, l'utilisateur dispose de 15 jours pour emprunter le document réservé. La réservation n'est pas une obligation, elle constitue un service gratuit. L'utilisateur est tenu d'informer la médiathèque en cas d'empêchement concernant la réservation sollicitée.

Art. 14. L'utilisateur qui ne peut restituer les documents dans le délai prévu peut demander par courrier, courriel ou téléphone, une prolongation du prêt.

Art. 15. Les retours de documents peuvent s'effectuer soit au guichet d'accueil (pendant les heures d'ouverture), soit dans la boîte de retour prévu à cet effet, à l'entrée du bâtiment.

IV - Services numériques

Art. 16. L'accès aux ordinateurs est gratuit selon la délibération du Conseil municipal n°2017-101 du 30/06/2017.

Art. 17. L'utilisateur peut se connecter à Internet à partir des ordinateurs mis à disposition. Il peut également utiliser les logiciels installés.

Art. 18. Les usagers peuvent imprimer à partir des ordinateurs mis à disposition. Les impressions sont payantes suivant la délibération du Conseil municipal n°2009-64 du 31/03/2009.

Art. 19. L'utilisateur s'engage à utiliser les services :

- dans le respect des lois relatives à la protection des mineurs (art. 227-23 et 227.24 du code pénal)
- dans le respect des lois relatives aux droits d'auteur et aux droits voisins (code de la propriété intellectuelle)
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (art. 321-1 à 7 du code pénal)
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui.

Pour ces raisons, la navigation sur Internet est filtrée par un logiciel et les ordinateurs portables personnels ne sont pas acceptés. Par ailleurs, conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

Art. 20. La médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la validité des informations consultées par l'utilisateur.

Art. 21. Afin d'éviter la propagation de virus informatiques, l'utilisation de supports informatiques (CD, DVD, clés USB, disques durs externes...) doit être d'abord soumise à un contrôle anti-virus. Le scanner n'est pas en libre-service.

Art. 22. La médiathèque propose des ateliers informatiques individuels de 1h00 ou collectifs de 1h30 et des ateliers pour les enfants. Il est nécessaire de prendre rendez-vous. Ces ateliers sont payants suivant les délibérations du Conseil municipal n°2013-124 du 25/07/2013, n°2013-149 du 23/10/2013, n°2016-76 du 15/06/2016, n°2017-120 du 11/10/2017, n°2018-14 du 23/01/2018.

Art. 23. Les usagers à jour de leur cotisation peuvent s'inscrire sur le site biblio.lozere pour profiter, chez eux, de diverses ressources numériques (financées par le Département de la Lozère avec le concours de la région Occitanie). Ils peuvent également en profiter sur les ordinateurs ou les tablettes mis à disposition à la médiathèque.

V- Ludothèque

Art. 24. L'utilisation des jeux sur place est libre et gratuite. Ils sont vérifiés en début et en fin de jeu.

Art. 25. Lors de l'emprunt et de la restitution des jeux, ceux-ci sont vérifiés par les médiathécaires en présence des emprunteurs.

Art. 26. En cas de détérioration, de perte du jeu ou d'une pièce, les usagers s'engagent à racheter le jeu.

VI- Ventes et dons

Art. 27. Les livres issus du désherbage sont en vente aux particuliers, associations ou collectivités suivant la délibération du Conseil municipal n°2012-201 du 19/12/2012

Art. 28. La médiathèque accepte les dons de livres propres et en état. Ces ouvrages n'intègrent pas les rayonnages de la médiathèque, ils sont entreposés à l'entrée et chaque usager (particuliers ou bibliothèques) peut faire son choix gratuitement.

VII - Recommandations et interdictions

Art. 29. Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.

Art. 30. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque fera parvenir à l'utilisateur une lettre de rappel à 21 jours (envoi simple), puis à 42 jours (envoi simple) et à 63 jours (envoi en lettre recommandée avec accusé de réception) mentionnant les titres empruntés et la date du prêt, afin d'assurer le retour des documents.

Art. 31. Sans réponse aux trois lettres de rappel émises par la médiathèque concernant le signalement du retard, l'ouvrage sera considéré comme non restituable.

Art. 32. En cas de perte, de non restitution dans les délais ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Art. 33. Les usagers peuvent obtenir la reprographie de documents. Les photocopies sont payantes suivant la délibération du Conseil municipal n°2017-107 du 13/07/2017.

Art. 34. Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité et au travail d'autrui. Il est interdit de fumer, manger, boire et d'utiliser un téléphone portable dans les locaux de la médiathèque, sauf animation expressément organisée par la médiathèque.

L'accès des animaux est interdit dans la médiathèque, exception faite des chiens guides des personnes handicapées.

Art. 35. Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la médiathèque les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas les garder, sauf lors de manifestations organisées par la médiathèque.

Art. 36. Le personnel de la médiathèque n'est pas responsable des biens personnels des usagers (sac, cartable, portable, etc.).

Art. 37. Toute dégradation ou vol du matériel mis à disposition, entraînera son remboursement ainsi que des poursuites judiciaires en application de la loi sur la protection des biens publics.

VIII- Protection des données personnelles

Art. 38. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, la médiathèque s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des usagers au regard de la finalité du traitement.

Le libre accès aux données personnelles est garanti. L'utilisateur peut à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'il le juge utile.

Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent se faire par mail à l'adresse suivante : dpo@stchelydapcher.fr

IX - Application du règlement

Art. 39. Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement ; des infractions ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Art. 40. Le personnel de la médiathèque est chargé, sous les responsabilités de la Directrice Générale des Services et de la Responsable de Service, de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public et sur le site internet de la commune.

Art. 41. Le présent règlement et les tarifs sont affichés en permanence dans la médiathèque.

Art. 42. Le présent règlement ne peut être modifié que par délibération du Conseil municipal. Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la médiathèque et sur le site internet de la commune.

Annexes 1 – tarifs

Inscription médiathèque individuel

Avant 16 ans	Gratuit
Jeunes (16 à 21 ans)	5.00 €
Etudiants	5.00 €
Demandeurs d'emploi	5.00 €
Adultes de la Commune	9.00 €
Adultes Hors Commune	11.70 €

Inscription médiathèque groupe

Groupes moins de 16 ans	Gratuit
Groupe barraban	17.00 €
Groupe non barraban	22.10 €

Vente de livres	1.00 €
------------------------	--------

Impressions

A4 noir et blanc (de 1 à 5)	0.20 €
A4 noir et blanc (de 6 à 10)	0.15 €
A4 noir et blanc (+ de 10)	0.10 €
A4 couleur	0.50 €
A3 noir et blanc	0.40 €
A3 couleur	1.00 €

Animations enfants (1h)

Commune	2.40 €
Hors Commune	3.10 €

Formations

*** Collectives (1h30)**

Commune	5.00 €
Hors Commune	6.50 €
Demandeur d'emploi Commune	4.00 €
Demandeur d'emploi Hors Commune	5.50 €

*** Collectives avec intervenant extérieur (1h30)**

Commune	6,50€
Hors Commune	8,50€

*** Association (1h)**

3 à 5 personnes	10 € par groupe
6 à 8 personnes	15 € par groupe
9 à 12 personnes	20 € par groupe

*** Individuel (1h)**

Adulte Commune	8.00 €
Adulte Hors Commune	10.40 €
Demandeur d'emploi Commune	6.00 €
Demandeur d'emploi Hors Commune	7.80 €
Enfants jusqu'à 12 ans Commune	4.00 €
Enfants jusqu'à 12 ans Hors Commune	5.20 €
Enfants de plus de 12 ans Commune	5.00 €
Enfants de plus de 12 ans Hors Commune	6.50 €

Annexes 2 - documents

Fiche d'inscription

Médiathèque Théophile Roussel

Date d'inscription :/...../.....

FICHE D'INSCRIPTION

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES :

☐ Administratif	☐ Agricole	☐ Artisan
☐ Artiste	☐ Cadre	☐ Commerçant
☐ Demandeur d'emploi	☐ Employé	☐ Fonctionnaire
☐ Industriel	☐ Mère, père au foyer	☐ Scolaire
☐ Etudiant / Apprenti	☐ Ouvrier	☐ Personnel de service
☐ Police / Armée / Clergé	☐ Professeur / Enseignant	☐ Profession libérale
☐ Profession médicale	☐ Retraite	☐ Travailleur social
☐ Autres / divers		

PSEUDO INTERNET :

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur approuvé par délibération du Conseil municipal n°2019-83 du 08/10/2019

☐ Je donne mon consentement au traitement de mes données personnelles dans le strict respect du RGPD (Règlement Général à la Protection des Données)

☐ J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations

Signature :

Fiche d'inscription Internet

Médiathèque Théophile Roussel

Date d'inscription :/...../.....

FICHE D'INSCRIPTION

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES :

☐ Administratif	☐ Agricole	☐ Artisan
☐ Artiste	☐ Cadre	☐ Commerçant
☐ Demandeur d'emploi	☐ Employé	☐ Fonctionnaire
☐ Industriel	☐ Mère, père au foyer	☐ Scolaire
☐ Etudiant / Apprenti	☐ Ouvrier	☐ Personnel de service
☐ Police / Armée / Clergé	☐ Professeur / Enseignant	☐ Profession libérale
☐ Profession médicale	☐ Retraite	☐ Travailleur social
☐ Autres / divers		

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur approuvé par délibération du Conseil municipal n°2019-83 du 08/10/2019

☐ Je donne mon consentement au traitement de mes données personnelles dans le strict respect du RGPD (Règlement Général à la Protection des Données)

☐ J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations

Signature :



Carte de lecteur

Bibliothèque Municipale Théophile Roussel

Place du Foirail - 48200 SAINT CHELY D'APCHER
Tél. : 04 66 31 12 41 - bibliotheque@stchelydapcher.fr

Nom :

Prénom :

